



Fuites d'eau venant de chez le voisin Nous habitons le rdc d'un i

Par Jean claude

Bonjour j'habite dans un immeuble appartenant à un seule propriétaire je suis au rdc de l'eau arrive dans mon appartement venant d'une fuite chez le voisin

Nous voisin et moi avons prévenu l'agence de location, le propriétaire la réaction pour réparer à été longue cause c'est les congés début de la fuite le 06/08 et réparation prévu le dimanche 23/08 en attendant je recupere l'eau avec une raclette et une pelle j'ai 81 ans mon assurance ni l'agence ne prenne ma penibilite en compt que doit-faire

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les travaux n'ayant pas duré plus de 21 jours, il ne sera pas possible de réclamer une indemnisation sur le fondement de l'article 1724 du code civil.

Vous avez certainement droit à une aide à domicile pour les tâches ménagères, soit via votre mutuelle, soit votre caisse de retraite, soit l'ADMR. Renseignez vous auprès du CCAS à la mairie.